



Objet : Sécurité publique et sécurité sanitaire : Michèle Alliot-Marie reçoit les vétérinaires

Le Ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a reçu, en fin de semaine dernière, le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) représenté par son président Rémi Gellé et son vice-président, Claude Laugier pour faire le point sur l'application de la loi sur les chiens dangereux et sur le renforcement du partenariat entre les préfets et les vétérinaires libéraux, en matière de sécurité sanitaire.

Madame Michèle Alliot-Marie s'est félicitée de l'étroite collaboration qui a eu lieu entre son Cabinet et le SNVEL au cours des travaux parlementaires qui ont abouti à une loi sur les chiens dangereux qui a mis le vétérinaire au cœur du dispositif d'évaluation des chiens dangereux.

Le ministre a confirmé sa volonté de mettre en œuvre rapidement le passeport canin comme document unique intégrant selon les cas le permis de détention des chiens dangereux afin d'avoir une meilleure traçabilité des chiens.

Le Président Rémi Gellé a insisté pour que l'identification des chiens fasse l'objet de contrôles plus systématiques de la police et de la gendarmerie afin de lutter efficacement contre les trafics d'animaux.

Le SNVEL s'est proposé d'aider le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Observatoire national du comportement canin prévu par la loi, en étant garant de la fiabilité des informations collectées et de l'utilisation efficace des données restituées pour les décideurs publics.

Au-delà du mandat sanitaire confié par l'Etat aux vétérinaires libéraux dans les départements, le SNVEL se tient prêt à assumer la fonction de gestionnaire voir même d'officier d'état civil des animaux de compagnie.

Rémi Gellé a confirmé que les vétérinaires libéraux étaient disposés à s'engager dans la formation des équipes cynophiles au sein des pompiers, de la gendarmerie nationale ou de la Sécurité Civile.

Le Ministre de l'Intérieur, Michelle Alliot-Marie, a affiché sa volonté de mettre rapidement en œuvre une collaboration systématique entre le réseau des vétérinaires libéraux et les préfets dans les départements, en complément de l'action des directions départementales des services vétérinaires. Cela pourrait se traduire par un accord cadre national qui engloberait d'une part la sécurité publique au niveau des chiens dangereux et d'autre part la sécurité sanitaire à l'occasion des nombreuses crises que les préfets ont à gérer dans les départements et les régions.

Contact : SNVEL - Anne Daumas
mail : contact@snvel.fr
tél : 01 44 93 30 22